

nom une lettre le félicitant de la façon dont il s'était occupé de la fermeture de l'usine de la société Iron Ore à Schefferville. Puisque le chef de l'opposition s'est vanté d'avoir reçu cette lettre, nous avons consulté tous les ministres pour essayer de connaître son auteur. Le député de Yukon a fourni la réponse peu de temps après, quand il a montré la lettre à la Chambre des communes; elle avait été écrite par le ministre de la Consommation et des Corporations. C'est la seule fois que nous ayons fait le tour des bureaux des ministres. Ce n'est plus arrivé. Voilà pour vous, Flora.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX PENSIONS APPLICABLES AUX VEUVES D'AGENTS TUÉS EN SERVICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il le sait, j'ai exhorté à plusieurs reprises le ministre à appliquer les critères d'admissibilité aux pensions aux veuves et aux familles des agents de la GRC tués en service. Le ministre a fait faire l'automne dernier une étude qui a montré clairement que les régimes de pensions actuels sont insuffisants et que les critères étaient très imparfaits.

Que compte faire le solliciteur général pour mettre en œuvre une recommandation importante de cette étude, où il est question de traiter les agents de la GRC et leur famille avec justice, et des changements au régime de pensions, qui sont attendus depuis longtemps et qui permettraient aux familles de recevoir une pension si un agent de la GRC est tué en service, pas seulement s'il s'agit de mort violente?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député l'a peut-être oublié, mais depuis les quatre années que je suis solliciteur général, j'ai nettement amélioré les pensions des veuves et enfants d'agents de la GRC tués en service, si cette mort est la conséquence des risques spéciaux que courent ces agents, mais pas d'autres fonctionnaires ou citoyens. J'ai dit au député que les critères sont souples et qu'ils ne s'appliquent pas uniquement lorsqu'un agent de la GRC est victime d'un acte criminel ou lorsqu'il est tué par des criminels essayant de se sauver des lieux du crime; ils tiennent compte du fait que lorsqu'un agent va au travail—et les gardiens de prisons sont soumis au même régime—il court des risques spéciaux que les autres citoyens ne courent pas. Lorsque ces risques sont la cause du décès, la société doit faire quelque chose. Voilà notre politique, et c'est pourquoi les veuves et les orphelins dont le père ou le mari meurt dans ces circonstances spéciales, reçoivent des prestations de pension plus élevées.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÊCHES ET FORÊTS

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en ma qualité de président du comité permanent des

Présentation de projets de loi

pêches et des forêts, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

PÉTITIONS

M. ALTHOUSE—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉSERVE AGRICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de l'Ontario qui désirent soumettre un grief. Ils déclarent humblement que la région de Pickering-Seaton et l'emplacement de l'aéroport de Pickering ont été remembrés par expropriation en vue de la construction d'un aéroport qui ne s'est jamais réalisée. Comme cet emplacement pourrait servir de réserve agricole pour Pickering, ils prient le gouvernement fédéral d'en négocier l'établissement en permanence sur les terres de Pickering, afin qu'elle serve de modèle de préservation des terres agricoles et de source d'approvisionnement en produits alimentaires pour le marché urbain avoisinant.

M. COSGROVE—LES PEINES IMPOSÉES POUR CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

L'hon. Paul J. Cosgrove (York-Scarborough): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée elle aussi par des citoyens de l'Ontario. Elle signale les problèmes que cause la conduite d'un véhicule automobile en état d'ivresse. C'est la deuxième que je présente à la Chambre. Les pétitionnaires exhortent respectueusement le Parlement à adopter une loi qui imposera des peines plus sévères à ceux qui sont reconnus coupables de conduite en état d'ébriété.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MODIFICATION CONCERNANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina) demande à présenter le projet de loi C-219, tendant à modifier la loi sur l'immigration de 1976 (reconnaissance du statut de réfugié).

—Monsieur le Président, la mesure tend à modifier la loi sur l'immigration afin que tous ceux qui, se trouvant au Canada, demandent le statut de réfugié aient droit à une audience devant le comité consultatif du statut de réfugié. Non seulement elle mettra le comité mieux en mesure de juger des cas, mais elle rendra la demande moins éprouvante pour les requérants et fera épargner beaucoup de temps au personnel. Elle profitera à tout le monde.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt.